



Droit de visite et d hébergement

Par **acrys71**, le **12/11/2008** à **08:55**

Si le père de mes enfants ne vient pas les chercher le vendredi soir comme prévu dans le jugement, y-a-t-il abandon de son droit de visite pour le week-end ?

Par **ROCCHI**, le **12/11/2008** à **10:25**

Non. Il convient néanmoins de lui adresser une LRAR pour garder une trace de ce manquement. Ces éléments joueront en votre faveur notamment Lorsque vous solliciterez une révision à la hausse de la contribution à l'entretien qu'il vous verse actuellement.